

**MAIRIE
DE
MONTAIGUT-LE-BLANC**

1, place Amoureux
63320 MONTAIGUT-LE-BLANC
PUY-DE-DÔME
Tél. Mairie : 04 73 96 70 05
Camping : 04 73 96 75 07

E-mail : mairie.montaignutleblanc@gmail.com
Site : montaignut-le-blanc.fr



**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 4 JUILLET 2025**

PRESENTS : Julien GUILLAUME, Michel SAUVADET, Maurice LEVET, Rémi CHOLLEY, Jérémie JACQUART, Christelle MONIER, Philippe MOUGEL, Marilyne NAMYST

POUVOIRS : Marie-Pierre AMOUROUX donne pouvoir à Jérémie JACQUART
Fabienne BEUGER donne pouvoir à Julien GUILLAUME
Karine CHAMBEAUD donne pouvoir à Marilyne NAMYST

ABSENTE : Karine BOURDÉ

Jérémie JACQUART est secrétaire de séance

SUBVENTION AU CONSERVATOIRE DS FORTS VILLAGEOIS

Le maire indique que l'association Le Conservatoire des Forts Villageois, dont la commune est membre, sollicite une subvention d'un montant de 1 560 € TTC pour la création d'un jeu numérique à la condition que le Conservatoire des Forts Villageois obtienne une subvention Leader au taux de 80%. Ce jeu numérique a l'ambition de faire découvrir au plus grand nombre le patrimoine exceptionnel de Montaignut-le-Blanc.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants décide de :

- Attribuer une subvention à l'association Le Conservatoire des Forts Villageois,
- Approuver le montant proposé,
- Autoriser le maire à entreprendre toutes démarches en ce sens et signer tous documents nécessaires dans ce but.

ARBITRAGE SUR LES ZONES D'ACCELERATION D'ENERGIES RENOUVELABLES

Le maire rappelle que le conseil municipal a décidé précédemment d'adopter des zones d'accélération d'énergies renouvelables et qu'il a défini des propositions de zone avec l'appui d'Agglo Pays d'Issoire. Il précise que ces propositions de zone ont fait l'objet d'une enquête publique durant deux semaines et que les acteurs concernés du territoire ont été consultés, comme le prévoit la loi. Il donne lecture des trois avis d'habitants déposés dans le registre d'enquête publique, ainsi que des avis d'acteurs du territoire reçus.

Il rappelle qu'il s'agit de définir des zones d'accélération, ce qui n'induit pas une interdiction d'énergies renouvelables dans les autres zones non retenues.

Le maire propose au conseil municipal d'adopter définitivement les zones d'accélération

d'énergies renouvelables définies.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter définitivement les zones d'accélération d'énergies renouvelables définies précédemment.

VOYAGE SCOLAIRE 2025/2026

Le maire explique que le voyage scolaire en 2026 permettra aux enseignantes d'emmener 43 écoliers découvrir le château chantier de Guénelon. Une contribution de la commune est sollicitée. Le maire propose de reconduire une participation d'un montant de 50 € par élève comme lors du dernier voyage scolaire en 2024.

Après avoir libéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de contribuer au financement du voyage scolaire 2026 à hauteur de 50 € par élève soit 2150 €.

ACHAT DE TERRAIN PRIVE

Sujet ajourné

ECHANGE DE PARCELLES

Le maire explique que deux habitants de la commune, Catherine et Gilles Vignal, proposent à la commune de procéder à un échange de terrains.

Ils souhaitent acquérir les parcelles communales ZK46, ZD22 et ZD18, attenantes à des parcelles qu'ils cultivent ou possèdent déjà, pour une surface totale de 0ha800. Ils proposent de les échanger contre leurs parcelles E408, G183 (un lot A0006), G189, G190, G480, G484, G497, G554, G556, G567 et G665 traversées par des chemins de randonnée, pour une surface totale de 3ha250.

Julien GUILLAUME et Philippe MOUGEL expliquent être allés sur place pour repérer les parcelles et ne pas avoir relevé de difficulté.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à l'échange de parcelles proposé par Gilles et Catherine Vignal et donne mandat au maire pour procéder à cet échange devant notaire.

LIGNE DE TRESORERIE

Le Maire évoque le renouvellement d'une ligne de trésorerie de 200 000 € pour le paiement de la traverse de bourg, voté lors de la réunion de juin. Il informe le Conseil municipal que le document de la banque n'est pas arrivé à ce jour et lui propose de renouveler le vote dans l'attente, pour être en règle.

Il présente la proposition de la Caisse d'Epargne pour un montant de :

- 200 000 €
- 1 an
- Au taux fixe 2.44 %
- Frais d'engagement 0.10% €
- Pas de frais de dossier néant

- Commission de non utilisation 0.10 % de la différence entre montant de la ligne et l'encours moyen des tirages sur le mois.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents DECIDE de faire appel au financement de la Caisse d'Epargne dans les conditions ci-dessus exposées.

Le secrétaire de séance,
Jérémye JACQUART

